



Usine de RENAULT Choisy-le-Roi

140 AV de Villeneuve St Georges

94600 Choisy-le-Roi

WWW.FO-RENAULT.COM

TEL : 01 76 82 47 78

Fax : 01 76 82 48 14

Le 04/05/2010

PROVOCATEURS

Comme à chaque réunion du CE, la direction nous a présenté l'indicateur d'absentéisme qui atteint les 14% . Selon la direction, cela pénalise l'activité et l'organisation du travail.

FO a toujours fait savoir à la direction que si aujourd'hui le taux d'absentéisme atteint les 14% c'est pour les raisons qui ont été plusieurs fois expliquées dans nos tracts.

De toutes les façons, la direction ne doit pas être étonnée par ce taux d'absentéisme,

surtout après les agissements de certains responsables de notre site, comme cela c'est notamment déroulé le jeudi 29 avril 2010 : un responsable échange standard a manqué de respect aux salariés au secteur tri du démontage en leur parlant comme à des esclaves alors qu'ils n'avaient rien fait de mal, mais juste déplacé un placard.

On ne peut pas dire des paroles incorrectes et ensuite dire que ce n'est pas vrai, cela peut causer de graves problèmes car les salariés ont été choqués, et certains même envisagent de porter plainte.

Pour FO, le respect de chacun de nous est essentiel, c'est pour cela que nos responsables doivent changer leur comportement de provocateur qui stresse les salariés, ce qui est la première cause d'absentéisme sur notre site.

Selon FO, la direction ne doit également pas être surprise si le climat social se dégrade dans notre établissement.

Nous sommes tous des hommes,

Nous sommes tous des humains,

Nous savons ce qu'il faut faire et ne pas faire,

Arrêtez donc de nous prendre pour des chiens, et occupez-vous tout simplement de votre travail !



La direction doit assumer ses responsabilités.

Vous stressez ?

Non je souffre, ça n'a rien à voir... et c'est douloureux !

Le diable est dans les détails dit-on. Il est aussi dans le vocabulaire. Avez-vous remarqué comme on préfère utiliser le mot « stress » plutôt que celui de souffrance lorsqu'il s'agit de la vie des salariés en entreprise ? Evidemment souffrance, ce n'est pas vraiment valorisant pour l'image de nos chères entreprises et de nos très chers managers, comme dirait l'inénarrable présidente du Medef.



Le stress est objectivement positif. C'est une réaction normale de notre organisme à une situation de tension, qui entraîne des réactions physiologiques immédiates - comme l'augmentation du rythme cardiaque, la constriction des vaisseaux sanguins et la montée d'adrénaline - assurant que le corps puisse réagir à une situation. Cette situation peut être provoquée par des stimuli d'envie ou de plaisir.

On comprend mieux à cette simple définition que le stress soit plus « pré-

sentable » que le terme de souffrance, qui, lui correspond à la situation réelle et vécue au quotidien d'une majorité grandissante de salariés.

Nous pourrions faire un semblant de philosophie et d'histoire, ce qui nous amènerait à dire que souffrance et travail sont indissociables, mais ce ne serait pas répondre à une actualité dramatique, et même peut être se moquer involontairement de tous ceux qui souffrent aujourd'hui, pour des causes bien précises, qui n'ont rien à voir avec

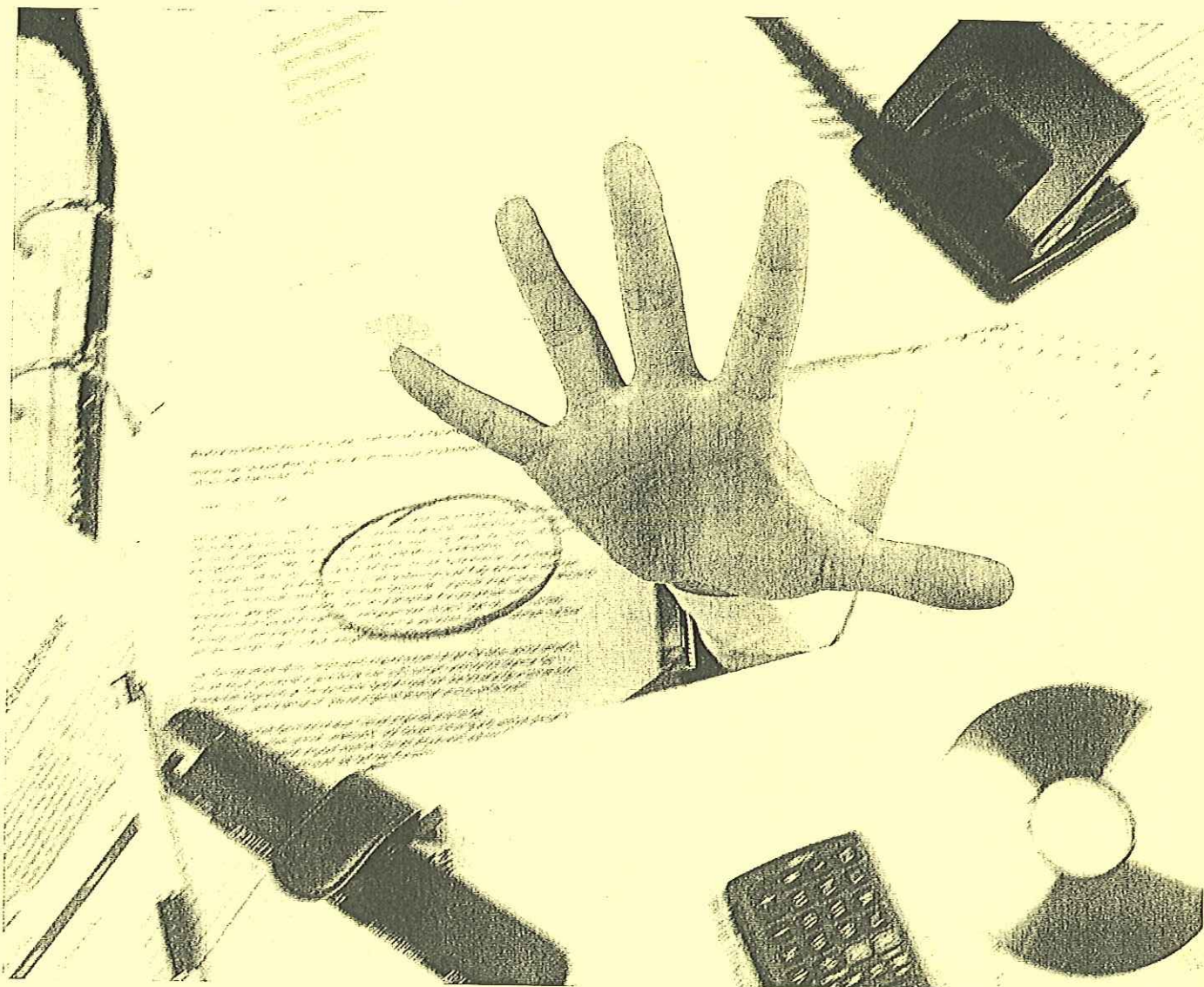
une quelconque fatalité, mais qui résultent pour l'essentiel d'un système capitaliste qui pousse sciemment les hommes vers leurs limites physiques et psychologiques.

Les racines de la souffrance au travail sont anciennes. Telles qu'on les évoque aujourd'hui, elles prennent corps dans les années 1980, époque où le partage de la richesse produite bascule en faveur des profits au détriment grandissant des salaires. La souffrance s'aggrave dans les années 1990 avec le durcissement des conditions de travail et ne cesse de s'accélérer avec la financiarisation de l'économie.

C'est cette accumulation de contraintes et d'exigences à leur détriment qui poussent aujourd'hui les salariés à bout.

La crise a bien sûr accéléré le phénomène, en mettant en lumière les limites humaines de ces logiques.

Obligés de travailler mal, trop vite, de faire toujours plus avec moins de moyens, menacés en permanence de licenciement ou de précarisation, les salariés se sentent traités comme de simples pions et craquent physiquement et nerveusement, parfois jusqu'au pire comme en témoignent



les suicides de plus en plus nombreux sur les lieux de travail, et pas seulement chez France Télécom.

L'industrie automobile, tous les secteurs de la sous-traitance, l'agriculture et des milliers de salariés dans des PME, dont on parle peu, qui n'ont le plus souvent pas de structures pour les défendre, sont aussi des lieux où le plaisir de travailler relève de l'utopie ou du fantasme.

La valeur travail reste forte. Le sentiment du travail bien fait, la satisfaction du client demeurent des aspirations fortes des salariés, mais paradoxalement les entreprises s'en moquent !

La souffrance est aussi générée par le sentiment d'être obligé de travailler mal, trop vite, en étant géré comme une machine, sous la menace permanente de toujours plus de flexibilité. L'étau se resserre jusqu'à l'étouffement sur le salarié.

Comme l'explique un sociologue, spécialiste du travail et chercheur au CNAM : autrefois, un salarié pouvait se réfugier dans une position de retrait, en faisant juste proprement son travail, sans plus. Aujourd'hui, la pression et les exigences sont telles, que soit on se plonge dans son travail et on peut alors encore s'y épanouir, soit on décroche totalement, avec un vrai phénomène de rejet. Il n'y a plus d'entre-deux.

Depuis près de 30 ans, une multitude d'analyses, de conférences, de débats, de thèses ou de colloques a été faite sur le thème de la souffrance au travail. Et pourtant la souffrance n'a jamais été aussi forte chez les salariés !

Mais pourquoi n'avance-t-on pas ? On n'avance pas parce que l'on connaît les causes, et y appliquer les remèdes, c'est remettre en cause tout le système de production actuel !

C'est la suprême hypocrisie !

Un système malade et complètement névrotique

Il y a d'abord eu toute une longue période pendant laquelle, de tous bords, on a travaillé sur le thème « c'est le salarié qui est malade », c'est donc lui qui est fragile et qu'il faut soigner... Tartuffes !

Ce n'est pas le salarié qui est malade, c'est l'organisation du travail qui est complètement névrotique, et les employeurs et responsables politiques le savent bien, puisque, comme copains et coquins, ils ont de bon cœur massacré la médecine du Travail et le code épinyonme.

Alors qu'en matière de harcèlement et de souffrance au travail, la responsabilité personnelle et pénale du chef d'entreprise est prévue, combien de plaintes ont été déposées devant les tribunaux ? Pourquoi le PDG de France

Télécom n'a-t-il pas été inculpé ?

Il y a d'ailleurs une responsabilité syndicale, dans cette absence troublante de poursuite.

L'actualité la plus récente nous apprend que l'inspecteur du travail chargé d'enquêter sur le suicide d'un salarié de France Télécom, en août dans le Doubs, a remis fin janvier au parquet de Besançon un rapport pour « homicide involontaire par imprudence ».

Il s'agit d'une proposition de qualification pénale que le parquet peut retenir ou non.

A cette heure, la décision du parquet n'est pas connue, mais on aimerait pouvoir écrire qu'elle va aller enfin dans le sens de la défense de la santé et de la sécurité des salariés...

Coprésidée par Jean-François Copé et Pierre Méhaignerie, la Commission de réflexion sur la souffrance au travail a livré, le 16 décembre dernier, un rapport assez exhaustif sur les conditions de vie des salariés. Il préconise de réhumaniser le monde du travail... il y a du boulot, mais qui pouvait l'ignorer !

Cette commission, composée de députés UMP et Nouveau Centre et de personnalités qualifiées (médecins, chefs d'entreprise, etc.) a réussi le tour de force de ne comprendre ni syndicaliste, ni un seul membre d'un CHS CT d'entreprise ayant été confronté à des conséquences dramatiques de la souffrance au travail.

Malgré cela, et en dépit de sa composition pas spécialement révolutionnaire, elle a remis en cause les principaux fondamentaux de la souffrance des salariés :

- Les nouvelles organisations du travail qui **abolissent les repères existants**,
- Les nouvelles technologies qui **bouleversent les conditions de travail**,
- Le **management** qui apparaît souvent à la fois **inadapté et démun**,
- Le **système de santé**, partiellement **inadapté à ces nouveaux défis**.

Si le constat est acceptable, les 30 propositions faites par la commission se gardent bien de s'attaquer de front à ce qu'elle dénonce pourtant : l'organisation du travail.

Un manque de mesures protectrices des salariés au profit de l'employeur

Or entre des mesures législatives protectrices des salariés, une palette de sanctions judiciaires à l'encontre des responsables, un alourdissement des cotisations sociales contre les employeurs des secteurs à risques, il y a toute une batterie de mesures possibles et surtout concrètes et dissuasives qui n'ont pas été proposées, sans doute vu et égard à la composition de la commission.

Comment être surpris de voir comment le monde patronal, et notamment le Medef, ont vivement réagi à la publication du rapport de la commission, évoquant même une agression contre l'image de l'entreprise française !

Mais les salariés ne s'y trompent pas et constatent dans leur quotidien le décalage entre les discours et les actes.

Ils entendent parler de solidarité, mais voient bien se déployer des politiques d'individualisation. Ils entendent les discours sur des valeurs et des objectifs qui ne les concernent pas et ils savent que tout ce cirque est destiné à rassurer les actionnaires et séduire les jeunes diplômés... avant qu'ils ne deviennent des salariés comme les autres !

L'heure n'est plus aux conférences ou aux débats télévisés, puisque les causes essentielles de la souffrance au travail sont identifiées mais qu'elle continue sa progression comme une tumeur maligne.

Prenons les propres chiffres du rapport de la commission. On y lit :

- **53% des salariés** éprouvent du stress au travail
- **Un quart des hommes (24%) et un tiers des femmes (37%)** souffrent de troubles psychologiques liés à leur travail
- **13% des salariés** disent « travailler d'une façon qui heurte leur conscience professionnelle »
- On dénombre environ **700 000 accidents du travail par an** donnant lieu à un arrêt de travail
- **Les TMS** (troubles musculo-squelettiques) représentaient en 2007, **7,4 millions** de journées de travail perdues, et leur nombre **s'accroît d'environ 18% par an depuis dix ans**
- On estime que **80% des maladies professionnelles ne sont pas reconnues comme telles**. L'absence d'indicateurs fiables, même si elle n'empêche pas la prise de conscience, est d'ailleurs elle-même problématique

C'est au législateur de prendre ses responsabilités. Ce n'est pas une « chartre de bonne conduite » qui va permettre de stopper une évolution aussi grave du monde du travail.

Mais les élus ne voteront les textes nécessaires et le pouvoir judiciaire ne les fera appliquer dans leur rigueur que si la pression sociale est assez forte pour les y contraindre.

Et c'est là qu'intervient aussi la responsabilité syndicale.

